

## Ile-de-Groix

### Natura 2000 : Après la préservation à terre, cap sur la mer

Il y a quasiment dix ans maintenant que la commission européenne a intégré Groix dans la liste des sites d'importance communautaire de Natura 2000. Ce réseau regroupe un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats.

#### 24 ans de suivis

Sur l'île, c'est 80 % du territoire terrestre qui est concerné par la directive habitat. Mardi après-midi, Tiphaine Delatouche et Orlane Dorlé, les chargés de mission de Lorient Agglomération, ont présenté le bilan d'activité de 2012-2013 et les perspectives au cours d'un comité de pilotage présidé par le maire, Eric Régénermel. Jérôme Sawtschuk, maître de conférence à l'UBO a présenté les résultats de 24 ans de suivis écologiques sur les landes et pelouses littorales. « **Les résultats sont probants. Les actions de maîtrise de la fréquentation des voitures, vélos et piétons sur le littoral ont porté leurs fruits et permis une large restauration des habitats de landes et pelouses littorales.** Cependant, l'enfrichement des landes continue. Une gestion sera nécessaire sur le long terme pour maintenir ces habitats d'intérêts communautaires en bon état de conservation », relèvent les chargées de mission.

#### Vers la mer

Les actions de gestion de ces habitats vont se poursuivre avec



*La sauvegarde des habitats naturels étant bien engagés (ici à Pen Men), c'est désormais la partie maritime du site qui va intéresser les acteurs du réseau Natura 2000.*

notamment la fauche de landes, la gestion des plantes invasives, les animations nature ou l'entretien du dispositif de maîtrise de la fréquentation. « En 2014, l'action se concentrera sur la communication auprès des nouvelles équipes municipales, l'intégration de Natura 2000 dans le futur Plan local d'urbanisme et la gestion des espèces invasives », détaillent les chargées de mission.

Après la conservation des habitats terrestres, c'est vers la mer dans le cadre de la directive oiseaux que vont s'orienter les travaux. Sur les

28 300 ha de surface, le site de Groix comporte en effet 97 % d'espace maritime au sud et à l'ouest de l'île. « L'Agence des aires marines protégées (AAMP) accompagnait techniquement le réseau Natura 2000 avec des référentiels et la cartographie. À partir de cette année, sa participation sera renforcée par l'élaboration de la partie marine du DOCOB (document d'objectifs) réalisé par Sophie Caplanne. »

La concertation sera organisée en étroite collaboration entre la commune de Groix, Lorient

Agglomération et l'Agence des aires marines protégées du mois de septembre 2014 au mois de juin 2016. « Pendant cette période, l'évaluation des actions Natura 2000 sur la partie terrestre sera réalisée pour obtenir un document d'objectifs unique pour l'ensemble du site », concluent les deux chargées de mission.

#### ■ Denise Guillaume, conseillère générale

Permanence mardi 18 février. Sans rendez-vous de 10 h 30 à 12 h, à la salle des fêtes. Contact : 02 97 54 83 69.